



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/39  
6 mars 2003



FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Trente-neuvième réunion  
Montréal, 2 - 4 avril 2003

**PROGRAMME DE PAYS : ALBANIE**

Le présent document comprend :

- Fiche d'évaluation du programme de pays (préparée par le Secrétariat du Fonds)
- Observations et recommandations du Secrétariat du Fonds
- Lettre de présentation du Gouvernement de l'Albanie
- Feuille de couverture du programme de pays
- Programme de pays (Résumé)

## FICHE D'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE PAYS – ALBANIE

### *État de la ratification de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal*

	Signature	Ratification	Entrée le
Convention de Vienne (1985)		08-oct-00	06-janv-00
Protocole de Montréal (1987)		08-oct-00	06-janv-00
Amendement de Londres (1990)			
Amendement de Copenhague			
Amendement de Montréal (1997)			
Amendement de Beijing (1999)			

**Production de substances réglementées** Aucune substance réglementée produite

**Consommation de substances réglementées (2002)** 75,4 tonnes métriques  
70,5 tonnes pondérées (PAO)

(tonnes)	CFC-11	CFC-12	CFC-113	CFC-114	CFC-115	TOTAL Halon1211	Halon1301	TOTAL	CTC	MCF	TOTAL	BM
SAO		68,0			1,3	69,3			1,0	5,0	6,1	
PAO		68,0			0,8	68,8			1,2	0,5	1,7	

**Distribution du PAO par secteur** CFC 96,9 % Halon CTC et MCF 3,0 % BM

<b>Distribution du PAO par secteur</b>	Aérosols	Mousses	Halons	Réfrigération	Solvant	Autres	BM
Consommation (tonnes de PAO)	0,0	0,0	0,0	68,8	1,6	0,0	0,0
Pourcentage du total				97,7 %	2,3 %		

**PROTOCOLE DE MONTRÉAL** (Tonnes PAO) CFC Halons Bromure de méthyle

Consommation de référence 40,8  
Niveau admissible de consommation en 2005 20,4

Source : Programme de pays (2002)

### Programme de pays

**Durée du programme de pays** 8 ans (2003-2010)

**SAO – élimination visée** Réduction de 50 % de la consommation de CFC d'ici 2006; élimination complète d'ici

**Élimination – secteur prioritaire** Secteurs de l'entretien du matériel de réfrigération et des solvants

**Coût des activités au pays** 1 434 275 \$

### **Stratégie**

*Le Gouvernement de l'Albanie est très conscient qu'il n'est pas en conformité avec le Protocole de Montréal et il s'est engagé à prendre de toute urgence les mesures nécessaires pour réduire la portée la situation et la durée de la période de non-conformité, et il entend éliminer entièrement les SAO d'ici 2009. Le développement institutionnel, la mise en oeuvre d'un cadre législatif incluant l'introduction de restrictions à l'importation, l'installation de capacité permettant d'assurer la collecte des données et la surveillance de la consommation des SAO, la mise en oeuvre de projets et d'activités dans les secteurs des solvants et de l'entretien du matériel de réfrigération, la conscientisation et la formation, sont les principaux éléments de la stratégie d'élimination du gouvernement.*

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

### DESCRIPTION

1. En 2001, la consommation totale de SAO dans le pays a été évaluée à 70,5 tonnes de PAO, dont 68,8 tonnes étaient du CFC-12 employé pour l'entretien du matériel de réfrigération (52,9 tonnes de PAO pour l'entretien réfrigérateurs domestiques, 12,0 tonnes pour le matériel de réfrigération commerciale et industrielle, et 3,9 tonnes pour les climatiseurs d'automobile). La 1,7 tonne de PAO restante était du tétrachlorure de carbone et du méthyle chloroforme utilisés comme solvants.

2. Il y a en Albanie 196 ateliers d'entretien enregistrés pour le matériel de réfrigération et de climatisation, ainsi qu'un grand nombre de techniciens indépendants en réfrigération, dont plusieurs ne sont pas enregistrés. On a estimé qu'il y avait au total quelque 1 000 techniciens en réfrigération. On estime que l'entretien des réfrigérateurs domestiques est partagé également entre ces ateliers enregistrés et le secteur non structuré.

3. Depuis la préparation du programme de pays en 2001, le Gouvernement de l'Albanie a formulé des lois pour le contrôle des SAO. Le Parlement examine actuellement ces mesures législatives, dont l'entrée en vigueur est prévue pour septembre 2002. Le gouvernement a aussi commencé la préparation d'un cadre législatif et réglementaire qui permettra au pays de respecter le plus rapidement possible les objectifs du Protocole de Montréal. Plus précisément, le gouvernement propose d'interdire immédiatement l'importation d'équipements comprenant des SAO, et surtout les réfrigérateurs d'occasion; d'interdire immédiatement toute nouvelle activité en rapport avec la production de SAO ou avec les équipements comprenant des SAO; l'application d'un contrôle rigoureux des activités d'importation et d'exportation de toutes les SAO, grâce à un système d'autorisation, de taxation ou de contingentement, selon le mode le plus opportun; l'élaboration d'incitatifs fiscaux visant à encourager l'emploi de substances de transition et de substances autres que les SAO; et l'application de la certification obligatoire des techniciens.

4. La consommation de base de CFC pour l'Albanie est de 40,8 tonnes de PAO, et ce pays est donc actuellement en non-conformité avec le gel de 1999. Le Gouvernement de l'Albanie est très conscient qu'il n'est pas en conformité avec le Protocole de Montréal, et il s'est engagé à prendre de toute urgence les mesures nécessaires pour éliminer entièrement les SAO conformément aux exigences du Protocole. À cet égard, la stratégie d'élimination proposée par le gouvernement permettra de réduire de 50 % la consommation de base de CFC d'ici la fin de 2005 et de 85 % d'ici 2007, et de l'éliminer entièrement d'ici 2009, conformément au calendrier suivant :

Consommation de CFC	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Calendrier du Protocole	41,4	41,4	41,4	20,7	20,7	6,2	6,2	6,2	0
Plan d'élimination	68,8	68,8	61,2	33,2	15,2	6,2	6,2	0	0

5. La stratégie nationale d'élimination proposée concerne tous les secteurs utilisant des SAO et en particulier le secteur de l'entretien du matériel de réfrigération, à un coût estimatif de 1 434 275 \$ US. Les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds pour cette demande sont présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/26.

#### Renforcement des institutions

6. À sa 35<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a approuvé le financement du projet de renforcement des institutions de l'Albanie pour une période d'un an, afin d'examiner les données sur la consommation des SAO pour l'achèvement du programme de pays et le projet de PGF (42 000 \$ US). Par la suite, à sa 38<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a décidé d'approuver le prolongement du projet de renforcement des institutions en Albanie durant une autre année, étant entendu que sa décision était sans préjudice de fonctionnement des mécanismes du Protocole de Montréal en ce qui a trait aux problèmes de non-conformité.

### **OBSERVATIONS DU SECRÉTARIAT**

7. En 2001, le Gouvernement de l'Albanie a préparé son programme de pays avec l'aide du PNUE et l'a présenté à la 35<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. Toutefois, à cause des difficultés rencontrées en rapport avec les SAO, le programme de pays a été retiré.

8. Par la suite, le Gouvernement de l'Albanie, avec l'aide du PNUE et de l'ONUDI, a élaboré un plan national d'élimination des SAO et l'a présenté au Secrétariat du Fonds pour examen par le Comité exécutif à sa 38<sup>e</sup> réunion. Pendant le processus d'examen, le Secrétariat a pris note que la stratégie d'élimination des CFC proposée par le Gouvernement de l'Albanie ne permettrait pas de réduire la consommation de base de consommation de CFC de 50 % et de 85 % d'ici 2005 et 2007, respectivement. L'Albanie ne serait donc pas en conformité avec ses obligations en rapport avec le Protocole de Montréal. En vertu de la Décision 37/20 (les propositions de projet dans lesquelles un pays ne serait pas conforme aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal ne seraient pas approuvées par le Comité exécutif tant que la cause profonde de la non-conformité n'aurait pas été réglée par les Parties, par le truchement du Comité d'application), le programme de pays de l'Albanie et le plan d'élimination des SAO ont été reportés jusqu'à ce que les problèmes sous-jacents de non-conformité aient été réglés.

9. Par la Décision XIV/18 (état de non-conformité de l'Albanie en rapport avec ses obligations en vertu de l'Article 2A du Protocole de Montréal pour la période de juillet 2000 à juin 2001), les Parties, entre autres, ont notamment demandé que l'Albanie présente au Comité d'application un plan d'action comportant des périodes de référence précises permettant d'assurer un prompt retour à la conformité.

10. Avec l'aide de l'ONUDI, le Gouvernement de l'Albanie a révisé son plan national d'élimination des SAO. Grâce à la mise en oeuvre des activités proposées dans le plan, l'Albanie réduira sa consommation de base de CFC de 50 % d'ici la fin de 2005 et de 85 % d'ici 2007, et l'éliminera entièrement d'ici 2009. À la suggestion du Secrétariat du Fonds, l'ONUDI a avisé que le Gouvernement de l'Albanie présentait au Comité d'application le plan d'élimination des

SAO afin d'assurer la conformité au Protocole de Montréal tel qu'indiqué dans le programme de pays de l'Albanie. Il faut noter toutefois que l'Albanie demeurera jusqu'en 2005 en non-conformité avec le gel en ce qui a trait aux substances de l'Annexe A Groupe I.

## **RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT**

11. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif :

- (a) D'approuver le programme de pays de l'Albanie, sans préjudice de fonctionnement des mécanismes du Protocole de Montréal ayant trait aux questions de non-conformité, et de noter que l'approbation des programmes de pays ne signifie pas l'approbation des projets qui y sont contenus ou de leur niveau de financement;
- (b) De demander au Gouvernement de l'Albanie de présenter au Comité exécutif chaque année les données sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des programmes de pays, conformément à la décision du Comité exécutif sur la mise en oeuvre des programmes de pays (UNEP/OzL.Pro/ExCom/10/40, par. 135). Le rapport initial couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2003 au 31 décembre 2003 devrait donc être présenté au Secrétariat du Fonds au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2004, dans le format approuvé.



## NATIONAL PHASE OUT PLAN COVER SHEET

**Country:** Albania  
**Date Received:** October 2001  
**Lead National Agency:** Ministry of Environment  
**Lead Implementing Agency:** UNEP, UNIDO  
**Period Covered by National Phase Out Plan:** 2002-2010

### PHASE OUT SCHEDULE

Substance	2001 Consumption, ODP tons	Planned total consumption until phase-out, ODP tons	Planned year of phase-out
<b>Annex A, Group I</b>			
CFC-12	68.0	253.5	2010
CFC-115	0.8	3.8	2010
Total for Annex A	68.8	257.3	
<b>Annex B, Group II</b>			
Carbon tetrachloride	1.2	8.6	2004
<b>Annex B, Group III</b>			
Methyl chloroform	0.5	1.1	2003
Total for Annex B	1.7	9.6	
<b>TOTAL</b>	<b>70.5.</b>	<b>266.9</b>	

The action plan

Year	Activity
2002	1. To establish the National Ozone Unit within the Ministry of Environment for coordination all in-country activities related to the implementation of the Montreal Protocol.
2002-2003	2. Put in place all necessary arrangements to ensure the reliable monitoring of consumption of ODSs in Albania and timely reporting to the Ozone Secretariat and MF
2002-2003	3. To develop the regulatory framework in order to achieve accelerated phase-out to finally catch up with the Montreal protocol scenario and bring the country into compliance as soon as possible. The appropriateness of the following regulatory measures should be considered: <ul style="list-style-type: none"> <li>• To ban any new activity for production of ODSs or ODS-using equipment</li> <li>• Immediate introduction of ban of import of ODS-using and ODS-containing equipment (especially second-hand domestic refrigerators using CFC-12)</li> <li>• Introduction of strict control of import/export of all ODSs (including licensing, taxation and/or quotas as appropriate)</li> <li>• Introduction of control on trade of ODSs (including licensing and taxation policy as</li> </ul>

Year	Activity
	appropriate) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction of obligatory certification of technicians. Consider appropriateness of ban of illegal service of refrigerators, inter-linkage of license on trade with certificate.</li> <li>• Development of system of fiscal incentives/disincentives in favor of ODS alternatives and transitional substances.</li> </ul>
2003	4. Implement and monitor training of customs officers to ensure proper control of import and export of ODSs and information collection and submission
2003	5. Implement and monitor training of refrigeration service technicians in good practices of refrigeration to minimize the use of ODSs and mitigate their emissions into the air during the service of refrigerators
2003-2004	6. Implement and monitor Refrigerant Recovery and Recycling Program, establish networks for CFC-12 recover, recycling centers and a bank of recycled CFC-12.
2003	7. Implement and monitor retrofitting project for the largest commercial and industrial CFC-12 end-users. Add the recovered substance to the National CFC-12 bank.
2004	8. Implement the project of switching to alternative technologies in the solvents sector.
2003	9. Develop preventive measures for preservation from re-introduction of use of methyl bromide for soil treatment in greenhouses.
2003-2010	10. Conduct continuous public awareness campaign on necessity and means for protection of the Ozone Layer of the Earth

#### Projects for funding

Project	Funding	Time frame
Institutional strengthening	291,000	2002-2010
Development of regulatory framework	23,150	2003
Training of custom officers and environmental inspectors	35,700	2003-2004
Training of technicians in good practices	82,425	2003
Recovery and recycling programme	448,000	2003-2004
End users, retrofitting programme	150,000	2003-2005
Workshop on methyl bromide	30,000	2003
Solvent project	50,000	2004
Programme management and auditing	324,000	2003-2010
Total	1,434,275	



## EXECUTIVE SUMMARY

1. Further to the development of ozone country program, Albania has formulated its National Phase out Plan covering Annexes A, B and E ozone depleting substances. The sectors involved are refrigeration, industrial production, MAC and agriculture. The plan aims to enable Albania to comply with 2010 target of Montreal Protocol, the complete phase out of ODS. This plan will be implemented during the period 2002-2010.
2. Albania is a small country in the South-East Europe located in the West of Balkans Peninsula of about 30 thousand square kilometers squeezed between mountains and the Adriatic Sea with a population of around 3,500,000 inhabitants.
3. Albania ratified the Vienna Convention on Protection of the Ozone Layer and the consolidated text of the Montreal Protocol (including the London, Copenhagen and Montreal Amendments) on October 8<sup>th</sup>, 1999.
4. Following the international development path, the Albanian Government has set ambitious goal to catch up with the Montreal Protocol phase-out schedule and to bring the country into compliance with the MP by 2010. A country program was developed for this purpose and a special body within the Ministry Of Environment of Albania - National Ozone Unit is establishing to co-ordinate all activities of the national phase out Plan (NPOP) and ensure its accomplishment. The Country Program was submitted at the 35<sup>th</sup> meeting of the Executive Committee. Since the Country Program was deferred, it is now submitted as a National Phase Out Plan. The baseline consumption is 40.8 tons ODP.

**Table 1.1** Estimated consumption (import) of ODSs during 1995-2001(ODP tons)

Year Substance	1995	1996	1997	Baseline	1998	1999	2000	2001
Annex A, Group I								
CFC-12	40.2	40.1	42.1		46.5	53.1	61.9	68
Total for Annex A	40.2	40.1	42.1	40.8	46.5	53.1	61.9	68.8
Annex B, Group II								
Carbon tetrachloride	2.86	2.86	2.86		2.86	2.86	2.86	1.16
Annex B, Group III								
Methyl chloroform		0.05	2.03		0.02	0.2847	0.534	0.53
Total for Annex B	2.86	2.91	4.89		2.88	3.1447	3.394	1,69
TOTAL ODS	43.1	43.0	47.0		49.4	56.2	65.3	71.4

5. In the country program, Albanian government outlined its overall strategy as:
6. "In collaboration with private sector and NGOs, the government is proposing to establish fiscal and regulatory measures to meet ODS phase out objectives, provide information to consumers of the commitments to phasing out ODS, and provide services needed to facilitate the transition to and use of non-ODS alternatives". The priority sector as identified in the Country Program is the refrigeration service sector.
7. With the assistance of UNEP, Albania has started the implementation of Institutional Strengthening Project. At the 35<sup>th</sup> Meeting of the Executive Committee, Albania received funds for establishing the National Ozone Office and starts activities (1year of Institutional

Strengthening). As of Today the agreement has been signed with UNEP, the first disbursement released, the equipment is being purchased and the most urgent legislative measure (ban on imports of ODS using equipment) was developed and approved.

8. Availability of CFC based equipment and remaining equipment inventories are encouraging continued demand on CFC. Consumption remains for servicing of domestic refrigerators, commercial and industrial refrigeration equipment, and for mobile air conditioning. It has been estimated that under the current conditions, consumption of CFC will increase, unless drastic actions are quickly taken through the implementation of investment and other non-investment activities.

## **1.2 OBJECTIVES**

9. With the assistance of UNIDO/UNEP, Albania has prepared a National Phase out Plan (NPOP) that will allow Albania to phase out all remaining ODS use by 2009.

10. The objectives of the NPOP are to: characterise consumption and uses of the ozone-depleting substances (ODS) in Albania; assess the market structure for CFC supply and consumption in the Albania; develop documentation on distributors and consumers of CFCs and other ODS; identify and characterises availability and usage of alternatives; identify opportunities for conversions; develop and implement a strong policy action program for ODS phase out; develop a strategy, and an action plan for phasing out remaining ODS consumption; and achieve the phase out of the ODS in 2009, through the implementation of the action plan.

11. The NPOP is based on an update of the data collected through the preparation of Country Program - mainly the refrigeration and air conditioning sector and including an update of the consumption estimates for the Annex A - Group I chemicals still in use in these sectors. Chemicals examined include CFC- 11, CFC-12, and R-502 (a mixture of HCFC-22 and CFC-115). As part of the study, available information on consumption in smaller market sectors and in replacement markets was collected. This update was needed to establish the proposed import quota system, develop the phase out action plan, to meet international obligations to report data, and to project future demands.

12. The used method to determine the supply and consumption of these chemicals across the major consuming sectors involved: gathering national statistics on import of Annex A - Group I substances, as well as other regulated or potentially regulated chemicals; collecting detailed data on distribution through contacts with industry suppliers; and collecting data directly from consumer sectors.

13. The primary focus of the NPOP (National Phase Out Plan) is to evaluate the achievements of the current program, to document the current situation with regard to ODS consumption, and to establish a set of priorities and projects to ensure that the phase out of CFCs will be achieved by 2010.

14. The scope of the NPOP is Annex A Group I, Annex B, Annex E substances.

-----